

PASSEPORT POUR MINEUR

(Validité 5 ans)

SUR RENDEZ-VOUS

PIÈCES À FOURNIR	1 ^{ÈRE} DEMANDE	RENOUVELLEMENT	PERTE OU VOL
Justificatif de domicile : Original de moins de 6 mois au nom et prénom du demandeur (eau, gaz, électricité, quittance assurance logement, téléphone fixe et mobile, avis d'imposition ou de non-imposition, quittance de loyer délivrée par agence) facture électronique ou attestation d'hébergement réglementaire délivrée par un organisme d'accueil ou un particulier avec facture et pièce d'identité de l'hébergeant	X	X	X
2 photos d'identité couleur de moins de 6 mois, format 35 x 45 mm de face, tête nue (cabine automatique agréée ou photographe)	X	X	X
C.N.I en cours de validité ou périmée depuis moins de 5 ans ou autre pièce officielle avec photo (passeport, permis de conduire, carte Vitale avec photo). Si CNI périmée + 5 ans, acte de Naissance de - de 3 mois obligatoire	X	X	X
Parents divorcés : dernier jugement de divorce (Convention Définitive) + autorisation de l'autre parent (imprimé téléchargeable via internet) + CNI	X	X	X
Parents séparés : attestation de l'autre parent pour la délivrance d'un titre d'identité pour mineur (imprimé téléchargeable via internet) + CNI	X	X	X
Livret de famille + copie, pièce d'identité du représentant légal (présent au dépôt du dossier)	X	X	X
En cas de garde alternée : attestation de l'autre parent pour la délivrance d'un titre d'identité pour mineur (imprimé téléchargeable via internet) + CNI + justificatif de domicile original de - 6 mois des 2 parents	X	X	X
Passeport + photocopie du passeport à renouveler		X	
Acte de naissance copie intégrale de moins de 3 mois	X	X	X
17 € pour les mineurs de - 15 ans 42 € pour les mineurs de + 15 ans En timbres fiscaux : possibilité de s'acquitter du droit de timbres via internet, au Trésor Public ou chez un buraliste	X	X	X
Déclaration de perte La déclaration de perte se fait lors de l'instruction de la nouvelle demande. Copie du passeport perdu si possible			X
Déclaration de vol instruite auprès des Services de Police. Copie du passeport volé si possible			X

POUR LES ENFANTS DE 0 A 11 ANS :

PRÉSENCE OBLIGATOIRE AU DÉPÔT (CONNAITRE LA TAILLE DE L'ENFANT)

POUR LES ENFANTS À PARTIR DE 12 ANS :

PRÉSENCE OBLIGATOIRE AU DÉPÔT ET AU RETRAIT